



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX

Séance du 23 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, vingt trois mai, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

PRESENTS : M. Pascal SIMON, M. Jean-Luc DUPUY, Mme Anne-Marie BEAUFEU, M. Raoul LE PIVERT, M. Yvonnick BESNARD, Mme Marie-Annick CHARTIER, Mme Catherine ETRAVES, M. Gilles GUYON, Mme Marylène HARDY, Mme Christelle LONCLE

ABSENTS : M. Eric LALLE (pouvoir à Jean-Luc DUPUY), M. David PETIT-PHAR, M. Sébastien MOREL, Mme Annaïg SERPIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
Date de la convocation : 17 mai 2019
Date de la publication : 24 mai 2019

En préambule, Monsieur le Maire souhaite remercier Messieurs GOTREAU et LEMOINE de la société VIABILIS d'être présent pour la présentation du projet de lotissement « La Ville Baudet » ainsi que Monsieur ROBERT, architecte du projet.

Monsieur le Maire fait part ensuite de plusieurs rencontres avec, Madame LEFORT-OGER, Inspectrice de l'éducation nationale et les délégués des parents d'élèves de l'école publique Les Cèdres, suite à une sollicitation de leur part, au sujet de plusieurs inquiétudes quant à l'organisation de l'école. Suite à ces échanges, les parents délégués ont été rassurés et des réponses apportés à leur questions. Monsieur le Maire donne lecture du courrier rédigé par les délégués à destination de l'ensemble des parents d'élèves. Il met en avant la qualité des échanges et de la concertation qui ont permis de lever toute ambiguïté et polémique.

Monsieur le Maire revient ensuite sur le projet de loi pour une école de la confiance, sujet déjà évoqué en conseil municipal. Il indique que le projet a été ajourné par le ministre de l'Éducation Nationale sous la pression des élus locaux et notamment du Sénat et des professionnels de l'éducation. Il précise enfin que le nouveau texte maintient le projet de statut de directeur d'école.

- **PRÉSENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT « LA VILLE BAUDET » PAR L'AMÉNAGEUR VIABILIS**

Avant l'ouverture du conseil municipal, Monsieur le Maire invite les représentant de l'aménageur VIABILIS et M. ROBERT, architecte, à présenter le projet de lotissement « La Ville Baudet ».

Cet aménagement a été conçu pour répondre à la fois aux obligations du Plan Local d'Urbanisme actuel et aux objectifs du futur PLU.

Le projet s'étend sur une surface totale de 19 440m² entre les rues de Bonaban et du Clos Neuf, au nord de l'agglomération. Il prévoit 41 lots d'une surface moyenne de 355m² et 31 stationnements libres. La concentration sera de 22 logements par hectare.

Des voies rentrantes et traversantes sont prévues ainsi qu'un cheminement piéton au centre du projet et de chaque côté de l'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle que le permis d'aménager et plans prévus par l'aménageur sur la configuration à l'intérieur des lots, ne s'impose pas aux constructeurs. Monsieur DUPUY alerte donc l'aménageur sur la nécessité de contraindre les constructeurs à respecter le positionnement prévu des habitations. Monsieur ROBERT propose de mettre différentes contraintes techniques dans le règlement du lotissement, afin d'éviter des modifications trop importantes. Une réglementation sur les clôtures sera également mise en place dans le règlement du lotissement.

Il est également soulevé le problème de visibilité, à la sortie du lotissement sur la rue de Bonaban. En effet, un dénivelé important existe entre les parcelles du projet et la voie. Monsieur le Maire demande à ce que soit instauré un sens unique de circulation sur les voies traversantes, allant de la rue de Bonaban à la rue du Clos Neuf.

Monsieur le Maire demande également à l'aménageur que soit pris l'engagement (joint en annexe au permis d'aménager) d'une commercialisation en deux phases afin d'absorber pour la commune l'afflux de nouveaux ménages et les conséquences sur les infrastructures et les services.

Monsieur DUPUY alerte également le conseil municipal et l'aménageur sur la gestion rigoureuse des eaux qui est nécessaire en amont du projet, rue du Clos neuf, par le maintien d'une noue.

Monsieur BESNARD informe le conseil municipal et l'aménageur que dans le cadre du déploiement actuel de la fibre optique sur le territoire de la commune, il a été convenu avec l'entreprise Orange, en charge du déploiement, de dimensionner l'armoire de raccordement qui va être installée au sud du projet, rue du Clos neuf, pour permettre un déploiement de ce futur lotissement. Monsieur GOTREAU, indique qu'il est prévu de raccordement de chaque lot à la fibre optique.

Enfin, Monsieur GOTREAU s'engage à ce qu'une charte de chantier propre soit signée par les entreprises de travaux qui interviendront sur le projet.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Anne-Marie BEAUFEU a été nommée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

➤ AMENAGEMENT DU BOURG PHASE 3 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté le 10 janvier 2019 un plan de financement concernant les travaux d'aménagement du bourg (rue de la mairie et place de l'église) pour un montant de 257 945.00 € HT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 11 avril 2019, le déplacement du monument aux morts et la création d'un « Jardin des souvenirs » dans le jardin de l'église, lieu de mémoire et de cérémonies officielles. Une opération budgétaire correspondante a, en outre, été créée dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2019 de la Commune.

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer les travaux d'aménagement du « Jardin des souvenirs » dans l'opération d'aménagement du bourg et notamment de la place de l'église.

Par ailleurs, compte-tenu de l'évolution actuelle du marché et de contexte économique et énergétique, on constate une inflation dans des prix des matières premières. Il est nécessaire de tenir compte de cette évolution dans le prévisionnel des travaux.

Une estimation financière a été réalisée, par le maître d'œuvre de l'opération, et le coût prévisionnel des travaux se détail de la manière suivante :

- Terrassement – voirie – réseaux	281 250.00 € HT
- Maçonnerie de pierre	15 570.00 € HT
- Espaces verts	11 190.00 € HT
	<hr/>
<u>Coût total du projet :</u>	308 010.00 € HT
	369 612.00 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'Avant-projet définitif d'aménagement du bourg phase 3 comprenant la rue de la mairie, la place de l'église et le « jardin des souvenirs » :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Avant-projet projet définitif d'aménagement du bourg phase 3 comprenant la rue de la mairie, la place de l'église et le « jardin des souvenirs » ;
- **VALIDE** le coût prévisionnel, actualisé, des travaux qui s'élève à 308 010.00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution des lots ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

➤ AMENAGEMENT DU BOURG PHASE 3 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel actualisé du projet d'aménagement du bourg phase 3, suite à l'intégration des travaux du « jardin des souvenirs » :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	19 500.00 €	Etat - DETR	60 000.00 €
Travaux	308 010.00 €	Etat - FSIL	35 000.00 €
Levé topographique	1 000.00 €	Etat - Ministère de la Défense	1 600.00 €
Mission SPS	2 000.00 €	Département (voirie)	12 500.00 €
		Département (amendes)	7 500.00 €
		Fonds propres	208 910.00 €
		Saint-Malo Agglomération	5 000.00 €
TOTAL	330 510.00 €	TOTAL	330 510.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, actualisé, présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Ministère de la Défense, au titre des travaux réalisés sur le Monument aux Morts ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

➤ **MODIFICATION DES STATUS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE « CENTRE DE SECOURS DE PLERGUER »**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2007 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Centre de Secours de Plerguer »,

Vu les statuts initiaux du SIVU indiquant à l'article 1^{er} les communes adhérentes,

Vu la délibération du comité syndical en date du 11 mars 2019,

Compte tenu de la création de la commune nouvelle Mesnil-Roc'h à compter du 1^{er} janvier 2019, le comité syndical propose une modification en conséquence des statuts actuels,

La nouvelle rédaction de l'article 1^{er} des statuts serait donc la suivante :

Article 1^{er} – Composition et dénomination du Syndicat

Est autorisée entre les communes de Plerguer, Miniac-Morvan, Lillemer, Le Tronchet, Saint-Guinoux et Mesnil-Roc'h, la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Centre de Secours de Plerguer ».

Par délibération n°2019-01-01 en date du 11 mars 2019, le comité syndical a décidé de demander la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Centre de Secours de Plerguer ».

Considérant l'incertitude sur le périmètre intégré au SIVU (périmètre conservé ou périmètre étendu à l'ensemble du territoire de la commune nouvelle Mesnil-Roc'h),
 Considérant le manque d'information sur la répartition des charges induites par l'intégration de cette commune nouvelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Contre : 2 Abstention : 8 Pour : 1

- **REFUSE** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, « Centre de Secours de Plerguer »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente décision.

➤ **BUDGET COMMUNE 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Budget 2019 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative pour ajustement de plusieurs opérations d'investissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au Budget 2019 de la Commune suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opération 26 - compte 2183 Matériel informatique	+ 2 500.00 €	
Opération 26 - compte 1321 Etat		+ 2 500.00 €
Total Opération 26 – Matériel informatique	+ 2 500.00 €	+ 2 500.00 €
Opération 103 - compte 2315 installations	- 15 000.00 €	
Total Opération 103 – Aménagement d'un parc/volière	- 15 000.00 €	
Opération 107 - compte 2315 installations	- 69 450.00 €	
Opération 107 - compte 2313 constructions	+ 69 450.00 €	
Total Opération 107 – Ecole maternelle phase 2	0.00 €	
Opération 109 - compte 2315 installations	+ 56 500.00 €	
Total Opération 109 – Aménagement du bourg phase 3	+ 56 500.00 €	
Opération 116 - compte 2315 installations	- 41 500.00 €	
Total Opération 116 – Jardins des souvenirs	- 41 500.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter la décision modificative présentée ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

➤ **CONVENTION LOCALE D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un nouveau protocole national portant sur la propriété des installations de communications électroniques a été mis en place dans le cadre des effacements de

réseaux. Ce protocole a été décliné localement au travers d'un accord cadre signé entre l'AMF35, Orange, Rennes Métropole et le SDE35.

Toutes les opérations d'effacement des réseaux télécom avec au moins un appui commun entrent désormais dans ce cadre.

Actuellement les réseaux de télécom sont la propriété d'Orange qui en assure l'entretien.

Pour les opérations à venir, dans le cadre de ce nouveau protocole, il convient que chaque commune se positionne et choisisse un régime final de propriétés des ouvrages (fourreaux, chambres) :

- Soit en garder la propriété

La collectivité est responsable de l'entretien, la maintenance et des réparations sur les ouvrages et assure la gestion des déclarations de travaux (DT, DICT) auprès du guichet unique.

La participation d'Orange aux investissements s'élève alors à 1.97€/ml de fourreau.

La redevance annuelle d'Orange à la collectivité est de 0.57€/ml/an.

- Soit en laisser la propriété à Orange

Orange est responsable de l'entretien, la maintenance et des réparations sur les ouvrages et assure la gestion des déclarations de travaux (DT, DICT) auprès du guichet unique. La participation aux

La participation d'Orange aux investissements s'élève alors à 4.63€/ml de fourreau.

La redevance annuelle d'Orange à la collectivité est de 0.15€/ml/an.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de laisser la propriété des ouvrages futurs à Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** laisser la propriété des installations de communications électroniques à ORANGE dans le cadre des futures opérations d'enfouissement des réseaux.

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie arrivant à échéance au 31 mai 2019.

Monsieur le Maire présente les deux offres reçues par des établissements financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès du Crédit agricole. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :
 - Objet : ligne de trésorerie
 - Montant : 100 000 €
 - Durée : 1 an
 - Taux d'intérêt annuel variable : 1.29 % à ce jour, soit Euribor 3 mois moyenné majoré de 1.60% et flooré à 0%
 - Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
 - Frais de dossier : 300 €
 - Commission d'engagement : 0.10% du montant soit 100 €
 - Décaissement et remboursement : montant minimum de 10 000 €
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Crédit agricole.

➤ QUESTIONS DIVERSES

1) Travaux sur les concessions abandonnées du Cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'au terme de la procédure d'abandon de 3 ans, 12 concessions abandonnées ont été récupérées par la commune. Conformément à la décision du conseil municipal, des travaux seront entrepris afin vider et restaurer ces concessions. Le cimetière sera donc fermé du 18 au 20 juin.

2) Antenne Orange

Monsieur le Maire informe avoir donné son accord de principe à Orange sur l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur le territoire de la commune, sur un terrain communal près du stade municipal, derrière le camping. Une demande d'urbanisme sera déposée par l'opérateur et une concertation sera réalisée avec la population.

3) Elections européennes

Monsieur le Maire rappelle la tenue du scrutin des élections européennes le dimanche 26 juin et l'obligation d'assurer les permanences du bureau de vote. Il remercie les conseillers pour leur disponibilité.

4) Convention de lecture publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion avec les services du Département au sujet d'un projet de convention de lecture publique dans le cadre du schéma départemental de lecture publique adopté par le conseil départemental. Monsieur le Maire indique qu'un nouveau projet de services et plan d'actions devra être construit pour la bibliothèque municipale afin de conserver l'aide du département et accroître la fréquentation du lieu. La commission Culture et Bibliothèque, en lien avec l'agent en charge de la bibliothèque et les bénévoles, seront chargés de réaliser un état des lieux, de définir des objectifs et proposer un plan d'actions. Le conseil municipal se prononcera ensuite sur les moyens matériels et humains nécessaires.

5) Accueil du Président de l'association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine

Monsieur DUPUY informe le conseil municipal avoir accueilli Monsieur Louis PAUTREL, Président de l'association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre d'une tournée qu'il réalise dans différentes communes du département. Il fait part d'échanges enrichissants avec lui et plusieurs conseillers présents.

Monsieur DUPUY rend hommage à Monsieur Pierre AMICE, écrivain natif de Saint-Guinoux, décédé récemment.

Il présente également le conseil municipal d'une décision du SDE 35 d'allouer des fonds à hauteur de 65 000 € par an pour la réalisation d'actions de communication et animations auprès des publics scolaires et extrascolaires. Monsieur le Maire souhaite que Monsieur DUPUY se rapproche de l'école publique les Cèdres afin de leur proposer une intervention.

Enfin, Monsieur DUPUY informe le conseil municipal qu'il ne sera pas candidat à la prochaine mandature.

6) Association Chœur de femmes - Séjour en Russie

Monsieur BESNARD indique au conseil avoir accompagné l'association Chœur de femmes, de Saint-Guinoux, lors d'un séjour en Russie pour une représentation de chants celtiques et lyriques. Il remercie le conseil municipal pour le sulfure réalisé qu'il a pu offrir aux élus russes.

Par ailleurs, Monsieur BESNARD a suivi les premiers travaux de déploiement de la fibre optique qui débute sur St Guinoux. Le déploiement s'accélère et devrait être réalisé sur l'ensemble du territoire le 3^{ème} trimestre 2020. Il précise que les câbles existants en cuivre ne sont pas enlevés. Monsieur GUYON rappelle enfin que lors d'aménagement, la société Orange préfère que les travaux de déploiement de la fibre optique ne soient pas réalisés par les aménageurs.

7) Appel à projet Ecole Numérique Rurale

Monsieur BESNARD informe le conseil municipal que la réflexion est en cours avec l'école sur le matériel numérique acheté dans le cadre de l'appel à projet Ecole Numérique Rurale. La convention

sera signée prochainement avec l'éducation nationale. Pour rappel, le conseil s'est engagé sur un budget total de 5 000 €, l'Etat prenant à sa charge 50% du budget (soit 2 500 €).

8) Sculptures Parc

Madame ETRAVES rappelle aux membres du conseil municipal que la remise des sculptures pour le Parc aura lieu samedi 25 mai à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire
Pascal SIMON